

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 avril 2023
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le treize avril de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Nathalie KATZ-BETENCOURT, Olivier BECHT, Bilge BAYRAM et Alexandre DURRWELL

Excusés (13) :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Jean KIMMICH (procuration à M. MARCUZ)
Mme Barbara HERBAUT (procuration à M. BECHT)
M. André GIRONA (procuration à Mme ADAM)
M. Alain DREYFUS
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Véronique FLESCHE (procuration à M. NYREK)
Mme Bérengère MICODI
M. Sébastien BURGUY (à partir du point n°7)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT

-o-O-o-

Point 6 de l'ordre du jour

Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2022, point 4 de l'ordre du jour,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Ville, approuvé lors de la présente séance,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs
 - à la rénovation de la Commanderie,
 - à la création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber
 - à la rénovation du Gymnase St-Jean,

- d'ouvrir une autorisation de programme et des crédits de paiement pour
 - la rénovation des installations techniques de la Commanderie,
 - la mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint,

conformément aux tableaux ci-joints.

=====

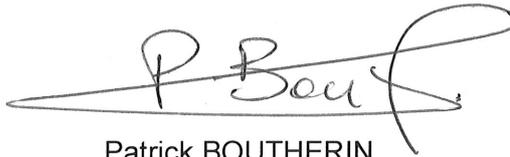
Délibéré comme dessus
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 17 avril 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 18 AVR. 2023

VILLE de RIXHEIM
Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Conseil Municipal du 13 avril 2023

Bilan des Crédits de Paiement (CP) de l'exercice 2022 :

Intitulé	Opération		CP	Exercice 2022		Affectation du solde	
	Fonction	AP		Réalisé	Solde	Reporté 2023	Annulé
Rénovation de la Commanderie	90020	3 849 800,00 €	1 399 800,00 €	149 775,19 €	1 250 024,81 €	1 250 000,00 €	24,81 €
Création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber	90020	4 190 200,00 €	1 155 200,00 €	14 237,76 €	1 140 962,24 €	1 140 700,00 €	262,24 €
Rénovation du Gymnase St-Jean	90321	800 000,00 €	500 000,00 €	8 458,54 €	491 541,46 €	491 500,00 €	41,46 €

Autorisations de programme et crédits de paiement votés le 13 avril 2023 :

Intitulé	Opération	Fonction	AP	Crédits de paiement (CP)				
				2023	2024	2025	2026	2027
Rénovation de la Commanderie (façades et toiture)		90020	4 400 000,00 €	1 600 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
Rénovation des installations techniques de la Commanderie		90020	998 700,00 €	424 500,00 €	300 000,00 €	274 200,00 €		
Création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber		90020	3 975 700,00 €	1 975 700,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €		
Mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint		90314	277 500,00 €	107 500,00 €	120 000,00 €	50 000,00 €		
Rénovation du Gymnase St-Jean		90321	991 500,00 €	791 500,00 €	200 000,00 €			